



FEMMES INFORMATIONS
JURIDIQUES INTERNATIONALES

Rapport d'activités 2023



SOMMAIRE

Chapitre 1 : Notre mandat

Chapitre 2 : Permanences juridiques

Chapitre 3 : Formations, sensibilisations

Chapitre 4 : Dimension nationale et internationale

Chapitre 5 : Publications et communication

Chapitre 6 : Moyens humains et financiers

CHAPITRE 1 : Notre mandat

FIJI est subventionnée depuis plus de 20 ans pour ses missions d'accès aux droits.

L'association Femmes Informations Juridiques Internationales (FIJI) a pour objet la défense des droits personnels et familiaux des personnes françaises et étrangères. Plus particulièrement, elle informe sur le mariage, le divorce, la filiation, l'adoption. Elle lutte contre les mariages forcés, la répudiation, les enlèvements d'enfants. Elle vise à promouvoir l'égalité des droits des femmes et des hommes, à défendre l'intérêt des enfants et à lutter contre les discriminations qui visent les personnes dans leurs rapports familiaux et individuels.

FIJI est spécialisée en droit international privé de la famille.

Les juristes de l'association délivrent des informations juridiques et forment les professionnels en matière de mariages, partenariats, ruptures et divorces internationaux, de filiation internationale, d'autorité parentale internationale, d'enlèvements internationaux d'enfants, de tutelles, délégations d'autorité parentale et kafala transfrontières, d'adoptions internationales et de protection internationale de l'enfance.

Des missions d'accès aux droits, de sensibilisation et de formation.

- Permanences juridiques aux particuliers et aux professionnels en ce qui concerne les questions relatives au droit international privé de la famille.
- Entretiens individuels et suivi de dossier personnalisé.
- Session de sensibilisation pour le public, proposées sur demandes des organismes associatifs et des institutions.
- Formations organisées pour les professionnels du droit, les travailleurs sociaux, les officiers d'états civils, les élus de municipalité.
- Veille juridique : auditions ministérielles, actions de plaidoyer etc.
- Newsletter d'actualités juridiques

La mise en œuvre de politiques publiques.

FIIJ joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des politiques publiques nationales et européennes dans les domaines suivants :

- L'accès aux droits
- L'intégration des populations immigrées
- La cohésion sociale
- La lutte contre les violences conjugales
- La protection internationale de l'enfance
- La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les discriminations
- La coopération judiciaire civile au niveau européen

CHAPITRE 2 : Permanences juridiques

En 2023 : 3032 mails ont été reçus dont **1384 mails de demandes juridiques**, ce qui représente une moyenne de 115 demandes juridiques par mois (nouvelles demandes entrantes et demandes dans le cadre de dossiers déjà suivis).

Ces demandes ont donné lieu en 2023 à **800 nouveaux dossiers**.

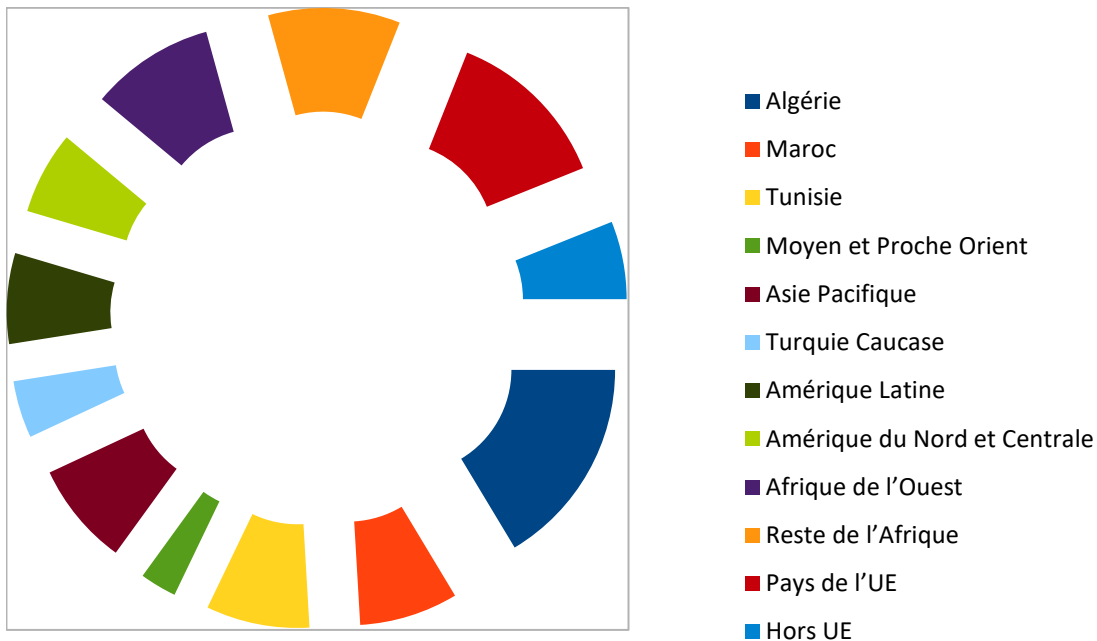
Une personne peut nous contacter pour une question de risque d'enlèvement international d'enfant. Cette demande est comptabilisée comme une nouvelle demande juridique. Elle va ensuite nous réécrire pour nous interroger sur la validité de son divorce prononcé à l'étranger. Cela représente une autre demande juridique, mais pas un nouveau dossier. Ceci explique l'écart entre les 1384 mails de demandes d'informations juridiques et les 800 dossiers ouverts en 2023.

Le circuit des permanences.

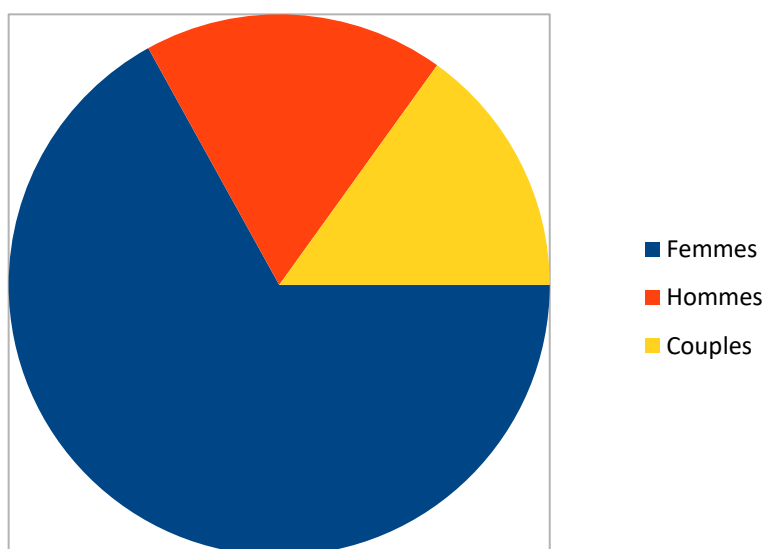
- 1) Les permanences juridiques : réception des demandes juridiques par email à l'adresse info@fiji-ra.fr
- 2) Analyse de la demande juridique par des juristes spécialisées en droit international privé de la famille
- 3) Recherches juridiques : mise à jour des connaissances juridiques, recherche dans les textes applicables et revues spécialisées, échanges d'informations et de documents avec la personne concernée, recherche en droit comparé et dans les droits étrangers
- 4) Prise de rendez-vous individuels : accès individualisé aux droits, suivi de dossier individuel
- 5) Accompagnement dans les démarches selon les thématiques traitées : courriers aux consulats, demandes de retour d'enfants, etc.

Durée de traitement d'un dossier : chaque dossier peut nécessiter de 1 heure à plusieurs mois de travail, un dossier peut s'étaler sur plusieurs années.

Provenance des demandes juridiques en 2023



Répartition par demandeurs



Les sujets traités en 2023 sont très variés.

Viennent en premier lieu les questions relatives aux divorces (répudiations comprises) et aux séparations internationales qui représentent 33% de nos dossiers.

Viennent ensuite les questions **d'autorité parentale, la protection internationale des enfants et les kafalas qui représentent 18% des dossiers.**

Les questions de droit de la famille liées au droit au séjour représentent 9,3% des demandes (ex : autorisations parentales dans le cadre de regroupements ou réunifications familiales).

Les mariages, partenariats enregistrés et unions libres représentent 8,5% des demandes, les violences conjugales, le vol des papiers d'identité et le séjour 8%, les questions d'état civil, de passeports et de visas 8% des demandes également.

Les dossiers d'enlèvements internationaux d'enfants constituent 5,5% mais en temps investi, cela représente beaucoup plus que 5% du temps de travail car ce sont des dossiers longs et complexes.

L'adoption représente 5% des demandes, les mariages forcés et la polygamie 3,9%.

Les obligations alimentaires, les régimes matrimoniaux, les successions, les filiations biologiques, l'assistance médicale à la procréation et la gestation pour autrui, les tutelles et curatelles qui représentent chacune de 0,5% à 1,5% des demandes.

De nombreux dossiers contiennent plusieurs problématiques.

Les différentes démarches proposées par FIJI suivant les thèmes traités :

Enlèvement international d'enfants

En cas d'enlèvement international d'enfant, le droit européen et le droit international permettent, sous certaines conditions, d'obtenir le retour de l'enfant dans son pays de résidence habituelle. La prévention du risque d'enlèvement est également primordiale.

- Demandes de retour adressées aux autorités centrales compétentes
- Demandes de médiation familiale et orientation vers des médiateurs familiaux internationaux Rédaction d'analyses juridiques sur les droits parentaux dans le cadre des demandes de retour
- Informations et aide juridique quant aux demandes d'opposition et d'interdiction à la sortie de territoire
- Échanges réguliers avec les autorités centrales concernant les dossiers orientés

Autorité parentale internationale

FIJI est contactée par des professionnels et des particuliers sur des questions touchant à l'autorité parentale internationale :

- Informations quant aux requêtes en délégation d'autorité parentale en France et à l'étranger
- Demandes de respect du droit de visite international (en lien avec les autorités centrales compétentes).
- Recours contre les décisions de refus de visas concernant les enfants placées en France près d'une institution ou d'un titulaire de l'autorité parentale, suivi du dossier avec les avocats.
- Renseignements sur la reconnaissance des décisions étrangères d'autorité parentale sur la base des règlements européens et conventions applicables.

Filiation biologique et adoptive

- Renseignements sur la reconnaissance des gestations pour autrui en France.

- Aide à l'identification de la loi applicable en matière de filiation internationale (filiation maternelle et paternelle)
- Renseignements sur les démarches à effectuer en vue d'établir et de contester une filiation internationale et orientation vers les avocats.
- Demandes de transcription d'adoptions
- Renseignements en amont du parcours d'adoption internationale.
- Suivis de dossiers en lien avec la mission de l'adoption internationale et les autres organismes compétents.

Kafala

La kafala est une institution de droit musulman qui se caractérise par la prise en charge d'un enfant afin de garantir son entretien, son éducation et sa protection. La kafala prend toute sa signification dans les pays où l'adoption est prohibée. La kafala n'est pas une adoption car elle n'établit pas de lien de filiation entre l'enfant recueilli (makfoul) et la ou les personnes le prenant en charge (kafil). La plupart des demandes dans ce domaine proviennent de personnes orientées par les services métropolitain dans le cadre de leurs missions d'accompagnement des familles.

- Informations relatives aux demandes d'agrément et d'enquête sociale.
- Demandes d'ouverture de tutelle.
- Déclarations de nationalité française.
- Demandes de documents de circulation pour étranger mineur.
- Demandes de visa et recours contre les décisions de refus de visas.
- Renseignements sur les demandes de regroupement familial dans le cadre des kafalas prononcées en Algérie (accord franco-algérien du 27 décembre 1968).

Mariages internationaux / Partenariats enregistrés en France ou à l'étranger

Les mariages internationaux et les partenariats enregistrés peuvent être source de difficultés, qu'il s'agisse d'unions conclues en France ou à l'étranger.

- Informations juridiques et orientations concernant la validité des mariages et des partenariats célébrés ou enregistrés à l'étranger.
- Aide concernant les demandes de certificat de coutume auprès des consulats étrangers en France.
- Appui à la demande de certificat de capacité à mariage.
- Aide aux demandes de transcription sur les registres d'état civil français ou étrangers.

Mariage forcé/annulation/opposition

La liberté matrimoniale et le consentement à mariage sont protégés par les textes internes, européens et internationaux.

- Entretien avec les victimes de mariages forcés.
- Courrier d'alerte au consulat.
- Demande d'annulation de mariage (Parquet ou orientation vers un avocat).
- Orientation pour une prise en charge médicale et psychologique.
- Alerte des services de protection de l'enfance, le cas échéant.

Séparations et divorces internationaux

Les séparations et les divorces sont complexifiés par la dimension internationale du litige. FIJI est contactée depuis la France ou l'étranger par des particuliers et des professionnels qui souhaitent avoir des renseignements sur les démarches à accomplir dans le cadre d'une séparation internationale.

- Informations quant à la possibilité de saisir le juge français ou étranger d'une demande en divorce et orientation vers des avocats et médiateurs.
- Identification de la loi applicable au divorce et recherches en droit comparé.
- Connaissance des spécificités applicables aux personnes réfugiées et sous protection subsidiaire.
- Demande de vérification d'opposabilité et de transcription des divorces étrangers en France.
- Aide à la mise à jour d'actes d'état civil auprès des administrations françaises et étrangères. Demande de décisions certifiées dans l'Union européenne en application des règlements européens.

Pensions alimentaires/prestations familiales

Lorsque le créancier et le débiteur n'habitent pas dans le même État, l'obtention et/ou l'exécution de décisions relatives aux pensions alimentaires est source de difficultés. L'obtention de prestations familiales en France peut également être compliquée en raison de l'internationalité d'une situation.

- Demande de recouvrement international de pension alimentaire auprès des organismes compétents.
- Échanges d'informations juridiques avec des partenaires européens et l'autorité centrale compétente au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

Violences conjugales et situations internationales

En cas de violences conjugales, la loi a été modifiée à plusieurs reprises afin de prendre en compte l'incidence d'une séparation sur le titre de séjour de la personne victime de violences. La preuve des violences reste toutefois un obstacle dans de nombreuses situations. FIJI est également sollicitée pour apporter des informations quant à la reconnaissance internationale des ordonnances de protection.

- Renseignements quant aux droits familiaux, divorce, séparation dans le cadre international et quant à la reconnaissance internationale des mesures de protection.
- Orientation vers des associations d'aide aux victimes de violences, vers les médecins et les services d'aide à l'hébergement d'urgence.
- Demandes de visa de retour et recours contre les décisions de refus de visas en cas de vol des papiers à l'étranger.
- Informations apportées aux services hospitaliers spécialisés en matière de violences (travailleurs sociaux, sage-femmes, psychologues, médecins).

Répudiation

La répudiation est un divorce unilatéral ouvert seulement au mari. Elle est contraire au principe d'égalité entre les époux. Lorsqu'elle est prononcée à l'étranger, il est possible, sous certaines conditions, de s'opposer à sa reconnaissance en France.

- Lecture de la décision rendue à l'étranger et information sur l'accès au divorce/contribution aux charges du mariage en France.
- Transmission d'informations au Parquet de Nantes.
- Demande d'inopposabilité (orientation vers un avocat).
- Courrier adressé à la Préfecture pour accompagner une demande de renouvellement du titre de séjour.

Polygamie

La polygamie est interdite en France mais elle est légale dans de nombreuses législations étrangères.

- Renseignements concernant les effets juridiques des mariages polygamiques en France et à l'étranger selon la nationalité de chacun des membres du couple
- Informations concernant les clauses de monogamie existant dans les législations étrangères.
- Demandes d'annulation de mariage (Parquet ou orientation vers un avocat).

Régimes matrimoniaux et patrimoniaux/successions

Déterminer ses droits matrimoniaux et successoraux peut s'avérer complexe dans le cadre d'une situation internationale.

- Informations juridiques concernant les règlements et conventions internationales applicables, les juges compétents et la loi régissant les régimes matrimoniaux, les effets patrimoniaux des partenariats enregistrés et les successions internationales.
- Orientation vers les professionnels (avocats, notaires).

État civil/passeport

Les démarches visant à obtenir la délivrance, la rectification ou la transcription d'actes d'état civil étrangers ou français peuvent être sources de difficultés, qui sont d'autant plus importantes lorsque la situation est internationale.

- Demandes de transcription adressée aux autorités consulaires ou au bureau des transcriptions pour le Maghreb.
- Orientations vers les tribunaux en vue de l'établissement de jugements déclaratifs et supplétifs.
- Demande de modifications d'actes d'état civil.

CHAPITRE 3 : Formations et sensibilisations

Les juristes de l'association FIJI interviennent directement auprès des personnes concernées et des professionnels par le biais de sessions de sensibilisation et d'actions de prévention, notamment dans les quartiers prioritaires. Ces interventions sont élaborées collectivement, en partenariat avec les centres sociaux, les centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale (CHRS), les associations, etc.

Ces sessions de sensibilisation permettent aux bénéficiaires de se saisir d'informations concernant leurs droits et aux professionnels d'orienter au mieux les personnes vers les structures compétentes. Il s'agit de rendre accessibles des problématiques spécifiques autour des questions d'égalité hommes/femmes, de violences faites aux femmes et de droit international privé.

Les difficultés dont nous font part les bénéficiaires lors des permanences juridiques renforcent l'idée selon laquelle la formation des professionnels est essentielle pour garantir l'accès aux droits des personnes concernées par les problèmes de droit familial international.

Notre catalogue de formation est consultable sur le lien suivant :

<http://www.fiji-ra.fr/formations/catalogue/>

Durant l'année 2023, nous sommes intervenus auprès de 150 personnes au sein de deux Centres d'accueil pour demandeurs d'asile : au CADA Adoma de Fontaines-sur-Saône et de Saint-Genis-Laval.

Le 8 mars 2023, nous avons tenu un stand pour FIJI à l'Hôtel de Ville de Lyon à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes

Le 29 juin 2023, nous avons effectué une intervention à la demande de la Directrice régionale aux droits des femmes Raphaèle Hugot et de son adjointe, Cécile Langeois devant l'ensemble des Déléguées régionales et départementales aux droits des femmes ainsi que les services centraux de l'Etat.

Enfin, nous avons intégré, à la demande de l'Université Paris Saclay, un petit groupe d'experts composés de membres du ministère de la Justice, de l'Europe et des affaires étrangères, d'universités européennes et de quelques NGO) dans le cadre du projet Famimove

afin d'étudier la question de la protection des enfants recueillis par kafala en Europe. Nous avons présenté la position juridique de la France devant ce groupe d'experts à Paris le 15 décembre 2023. Nous sommes invités à Bruxelles les 24 et 25 juin 2024 à la Commission européenne pour poursuivre ce travail.

CHAPITRE 4 : Une dimension nationale et internationale

Nous recevons de nombreuses demandes venant de l'ensemble du territoire français et notamment des habitants et des professionnels des grandes métropoles françaises.

FIJI est un **lieu ressource en France** pour toutes les questions touchant au droit international privé de la famille. Pour cette raison nous recevons des demandes en provenance de toute la France et de l'étranger.

FIJI est un acteur connu par les autorités centrales françaises pour son travail auprès des familles internationales et par la commission européenne dans le domaine de la coopération judiciaire civile du fait de notre rôle dans la coordination de la plateforme EPAPFR ([Plateforme européenne pour l'accès aux droits personnels et familiaux en Europe](#)).

La dimension régionale de FIJI (ARA).

Nous avons listé les principales structures qui ont pris directement contact avec nos services en 2023 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous nous sommes concentrées sur les structures implantées en région ARA auxquelles il faut ajouter les particuliers qui nous contactent directement ou à la demande d'associations mais qui ne nous indiquent pas par qui ils ont été orientés.

AIN :

- Alfa3A Viriat dans Ain,
- CAF de l'Ain,
- Association Accueil Gessien Gex,
- ALFA 3 A Méribel,
- L'Embarcadère à Thoissey

DRÔME :

- Association Remain France victimes 26

– Diaconat Protestant Entraide Montélimar

ARDECHE :

– Entraide Pierre Valdo Aubenas

ISERE :

– Adate (Nous recevons des demandes des juristes travaillant dans les différents services de l'Adate (sur Grenoble, Bourgoin-Jallieu, et dans leurs différentes permanences du Nord-Isère), principalement sur le volet accès aux droits, pôle jeunesse et migrations et Infos droits étrangers).

– Cidff Arc Rhône Alpin, Grenoble,

– Emmaüs Vienne,

– Centre médico-social de Pont Evêque

– ADOMA Pont de Cheruy

HAUTE-LOIRE :

- Le CIDFF du Puy-en-Velay

Association à but non lucratif loi 1901 – n° Siret 499 638 260 00020

Dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social de l'ONU depuis 2018.

64 rue Paul Verlaine 69100 Villeurbanne

04 78 03 33 63

LOIRE :

– Association Renaître à St Etienne

– Fondation ARALIS St Etienne

– Comède Loire

RHÔNE :

Adoma Meyzieu, Centre de planning familial Villefranche sur Saône, Protection judiciaire de la jeunesse de Villeurbanne, UEMO, Forum réfugiés, Centre social des Minguettes à Vénissieux, Le Mas, Relai CHRS Rivage à Villeurbanne, Cimade, Adoma Villeurbanne dispositif Ukraine, Cidff Givors, Unis vers l'emploi (Villeurbanne), CMP Therras Décines, Le Mas Lyon, VIFFIL à Villeurbanne, Association des Paralysés de France (APF Villeurbanne), Métropole de Lyon (MDM Lyon 3ème), Villeurbanne et Vénissieux, Forum réfugiés Villeurbanne, Association AIMEL à Lyon, ADOMA Meyzieu, ADOMA Givors, ADOMA Fontaine St Martin, Maison de justice et du droit Givors, le Crous de Lyon, Amicale du Nid, Métropole de Lyon, direction service adoption, CIDFF Arc Rhône Alpin Rilleux la Pape, Foyer Notre Dame des Sans Abris Caluire, etc.

SAVOIE :

– Adoma Albertville,

– Adoma Chignin

HAUTE-SAVOIE :

- Point d'accès aux droits de Bonneville
- IME la Clef des champs Croix Rouge Haute-Savoie 1
- Passerelle 74 1
- L'association Espace femme Geneviève D 74

La dimension nationale de Fiji a continué de s'affirmer en 2023.

Au niveau national, **Fiji est identifiée par les autorités centrales** du ministère de la Justice (département de l'entraide et du droit international privé et européen - DEDIPE) avec lequel nous travaillons très régulièrement sur certains dossiers, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nous sommes également identifiées par un ensemble de collectivités territoriales (département, communes, métropoles) et d'associations réparties sur l'ensemble du territoire français.

Nous sommes par ailleurs mentionnés sur les sites Internet de différents réseaux, guides, institutions et associations d'envergure nationale qui nous contactent régulièrement et réorientent leurs publics (liste non exhaustive) :

Le réseau des structures d'aide aux personnes victimes de mariages forcés du Ministère des affaires étrangères.

- Le réseau des Défenseurs des droits.
- Les centres d'informations des droits des femmes et des familles (CIDFF)
- Le réseau national du Planning familial.
- Le réseau national Women for women France, portail de ressources multilingues pour aider toutes personnes confrontées à des violences conjugales
- WATIZAT, un guide d'informations pour les personnes exilées par régions.
- La Cimade
- La Croix Rouge française

Au niveau international et européen

FIJI coordonne la plateforme européenne pour l'accès aux droits personnels et familiaux (EPAPFR) Accueil - EPAPFR , qui regroupe désormais près de 80 institutions et ONG à travers l'union européenne.

FIJI est également identifiée par la conférence de droit international privé de La Haye, qui est l'organe de référence au niveau intergouvernemental en droit international privé (HCCH).

Nous sommes également référencés sur le site Expatica qui s'adresse aux expatriés anglophones du monde entier. Ce site fournit des guides d'expatriation sur mesure contenant des informations essentielles permettant de s'installer, de travailler et de vivre à l'étranger. Expatica : The largest online resource for expats

Nous apparaissions aussi sur le réseau international des médiateurs familiaux internationaux IMF-MFI comme ressource juridique pour les médiateurs et les familles en droit international privé. IFM (ifm-mfi.org)

CHAPITRE 5 : Les publications et la diffusion

Newsletter d'informations juridiques

Afin de contribuer à la diffusion d'informations concernant le droit international privé de la famille et à la sensibilisation des professionnels, nous diffusons une newsletter d'actualités juridiques, elle est diffusée par mail aux personnes qui en font la demande. Elles sont aussi disponibles sur notre site : [Newsletters | FIJI - Femmes Informations Juridiques Internationales](#)

En 2023, nous n'avons pas publié de newsletter par manque de temps car nous n'étions que deux salariées au lieu de trois pour effectuer l'ensemble des activités.

Communication numérique

Notre outil de communication principal est notre site : [Accueil | FIJI - Femmes Informations Juridiques Internationales](#)

Nous le maintenons régulièrement à jour et il est possible de nous joindre directement pour des renseignements juridiques via un formulaire de contact.

Notre page Facebook est également mise à jour régulièrement.

Notre compte Instagram **fiji.dip** est maintenant alimenté par des illustrations en relation avec des dossiers sur lesquels nous travaillons afin d'expliquer des points spécifiques du droit international privé. Tous les dossiers présentés sont anonymisés et modifiés afin de conserver la confidentialité.

Nous sommes chargées de la mise à jour, de la maintenance et de l'évolution du site [EPAPFR](#)

CHAPITRE 6 : Les moyens humains et financiers

En 2023, nos financeurs ont continué à nous soutenir et nous les en remercions.

Cependant notre trésorerie reste fragile car nos financements sont restés les mêmes depuis de nombreuses années et ne permettent pas de recruter une juriste et de financer 3 postes.

Carla MEDJAHED, élève avocate nous a apporté son expertise pendant les 4 derniers mois de l'année 2024 dans le cadre de son stage. Ce qui nous a permis en cette fin d'année de travailler sur la préparation de l'audit, en vue de la certification QUALIOP1. Certification que nous avons obtenu en mars 2024 et qui va nous permettre de pouvoir proposer des formations qui pourront être prises en charge par les OPCO.

Cela nous permettra d'avoir des revenus supplémentaires hors subventions.

Cependant le fait de fonctionner à 2 salariées réduit le temps consacré à la formation puisque nous privilégions bien entendu les réponses aux demandes juridiques.

Nous allons continuer à travailler à la recherche de nouveaux partenaires afin de pouvoir développer l'association.

Les financeurs

L'Etat

Secrétariat général pour les affaires régionales

L'agence nationale de la cohésion des territoires ANCT

La direction régionale des droits des femmes et à l'égalité DRDFE

Le fond de coopération de la jeunesse et de l'action populaire FONJEP

Les collectivités territoriales

La ville de Villeurbanne

La ville de Lyon
La métropole de Lyon

Le conseil d'administration

Emile AJAVON : Président de l'association FIJI, médiateur familial international, titulaire d'un master en sciences sociales et sciences humaines, Titulaire d'un DU Droits des enfants et pratiques professionnelles de l'université d'Angers. Guidant de mémoire dans le cadre du DEMF, Université Paris ouest-Nanterre. Auteur de l'ouvrage « Un autre regard sur l'intérêt de l'enfant ».

Marie Christine BARRET : Secrétaire de l'association FIJI, ancienne avocate au barreau de Lyon.

Les salariées

Cécile CORSO : Directrice de l'association FIJI, titulaire d'un doctorat de droit international privé de l'université Jean Moulin Lyon III, qualifiée comme Maître de conférences, chercheur associé au CREDIP (centre de recherche en droit international privé Lyon III).

Evelyne Quirin : Chargée de projet et communication, titulaire du diplôme de responsable gestionnaire de service du CESI, Formation Violences faites aux femmes sur le cours en ligne de l'université Paris Sorbonne. Formation à distance du CNFTP (centre national de la fonction territoriale) : les fondamentaux de l'état civil

Carla MEDJAHED : Juriste, élève avocate à l'EDARA, titulaire du master 2 Droit de la famille de l'université Jean Moulin Lyon III.